



EXPLOITATION DE VOIES AERIENNES
ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE CONC
RANGE DE NOTRE LES 23 NOVEMBRE 1955

RELATIF AU TRANSPORT AERIEN SIGNED A OTTAWA LE 7 JUNE 1955

The Ambassador of the United States of America in Canada
L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Canada
au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

137
L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique présente ses compliments au
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et a l'honneur de se référer aux
communications qui ont eu lieu à Washington du 17 au 22 septembre 1955 entre
les représentants des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada
relatives à l'exploitation de droits d'exploitation de voies aériennes dans le cadre
d'un accord entre les deux Gouvernements relatif au transport aérien signé
à Ottawa le 4 juin 1955.
Lors de ces entretiens les Etats-Unis d'Amérique ont consenti à ce que
certaines lignes canadiennes en attendant la construction d'un aéroport convenable
à Saint-James-Marie (Ontario) se servent de l'aéroport Kinross à Saint-James-
Marie (Michigan) dans le cadre de tout service domestique que le Gouverne-
ment canadien les autorise actuellement ou pourra le autoriser à exploiter.
L'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique a exprimé sa satisfaction de ce que
le Gouvernement canadien ait consenti à ce que le trafic des Etats-Unis à destination ou en
provenance du Canada utilise les installations et services des lignes aériennes
canadiennes à l'aéroport Kinross.
L'ambassadeur a également exprimé son espoir que le Gouvernement canadien
soit en mesure de conclure un accord avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
relatif au transport aérien de 1919 soit modifié par
substitution de la voie "Est du Canada-Saint-James-Marie-Michigan"
à la voie "Windsor-Saint-James-Marie-Michigan".
Le Gouvernement du Canada a accepté ces propositions, la présente Note
en réponse par laquelle le Gouvernement du Canada accepte lesdites
propositions seront censées constituer un accord qui produira ses effets à partir
de la date de la lettre d'acceptation.

Canada Treaty Series 1948 No. 14

II

The Secretary of State
Le Secrétaire d'Etat
Ministère des Affaires extérieures
L'AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AU CANADA
OFFICE DES AFFAIRES EXTERIEURES

1955-2-25

137-303
Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures présente ses compliments
à l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à la
communication en date du 23 novembre 1955, concernant
l'exploitation de droits d'exploitation de voies aériennes dans le cadre de l'accord
entre les deux Gouvernements relatif au transport aérien signé à Ottawa
le 4 juin 1955.
Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a l'honneur de faire savoir
à l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique que les propositions qui
ont été soumises au Gouvernement du Canada et que lesdites propositions
ont été acceptées par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
à la présente réponse constituent un accord entre les deux Gouvernements
relatif au transport aérien de 1919 soit modifié par substitution de la voie
"Est du Canada-Saint-James-Marie-Michigan" à la voie "Windsor-Saint-James-
Marie-Michigan".

December 20, 1955

le 20 décembre 1955 (Canada)